

6.9

Information sur les valeurs en circulation

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

180 Connect ExchangeCo Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de 180 Connect ExchangeCo Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0059

180 Connect Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de 180 Connect Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0058

Compagnie d'Immobilier Revenu Limitée

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Compagnie d'Immobilier Revenu Limitée.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0074

Connors Bros. Income Fund

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Connors Bros. Income Fund.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0067

CryoCath Technologies Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de CryoCath Technologies Inc.

Décision n°: 2008-FIIC-0081

Réseaux Q9 Inc. (Les)

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Les Réseaux Q9 Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0051

Teranet Income Fund

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Teranet Income Fund.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0064

TransAlta Utilities Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de TransAlta Utilities Corporation.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0065

6.9.5 Divers

Aucune information.